



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Février 2021



VILLE DE GUIPAVAS

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212900757-20201221-DEL202012113-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212900757-20201221-DEL202012113-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
INTRODUCTION	4
CONTEXTE NATIONAL	5
STATISTIQUES D'ACTIVITE	7
ANALYSE RETROSPECTIVE	13
ENJEUX ET ORIENTATIONS	17
ANALYSE PROSPECTIVE	25
CONCLUSION.....	33

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire.

Afin de renforcer le rôle du DOB, la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » dite loi NOTRe, a précisé par le décret n°2016-841 en date du 24 juin 2016 le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Ainsi, l'assemblée délibérante doit être informée de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, des orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, de l'endettement, de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne.

Par ailleurs, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations relatives à l'état des effectifs, aux dépenses de personnel et au temps de travail.

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire et l'examen du rapport qui en est le support, interviennent dans un contexte particulièrement tendu, en lien avec le prolongement de l'épidémie de Covid 19, le rebond épidémique constaté en plusieurs points du territoire national et la récente décision de l'Etat de recourir à un nouveau confinement. Ce faisant, les incertitudes, voire les craintes, qui pèsent sur les perspectives économiques nationales pour 2021 et le risque associé d'effets délétères sur le plan social, rendent les exercices de prévision très aléatoires : il en est ainsi du projet de budget de la ville de Guipavas pour 2021, projet qui est par nature, une **prévision susceptible** de modifications en cours d'exercice.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population guipavasienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

CONTEXTE NATIONAL

L'épidémie de Covid-19 qui frappe la France, l'Europe et l'ensemble des pays du monde est venue bouleverser et balayer les prévisions 2020 en matière économique et en matière de finances publiques.

Les mesures de confinement prises dans le monde - près d'un tiers de la population s'est retrouvée confinée au printemps 2020 - ont mis un coup d'arrêt brutal à l'activité économique mondiale.

La France prévoyait dans sa loi de Finances 2020 une croissance de +1.3% ainsi qu'un redressement de ses comptes publics avec la baisse de plus de 20 milliards d'euros du déficit public pour le porter à 2.2 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

La baisse de l'activité observée et les mesures d'urgence mises en œuvre pour protéger les ménages et les entreprises de l'impact de la crise (les mesures affectant le déficit public 2020 s'élevant à environ 3 points de PIB, auxquelles s'ajoutent les mesures de soutien en trésorerie et garanties) ont conduit le gouvernement à revoir ses prévisions par le vote de trois lois de Finances rectificatives (mars, avril et juin 2020).

Le déficit public attendu a ainsi été porté à -9.1% et la croissance à -8% en 2020.

Les projections de croissance du PIB menées en septembre 2020 par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) montrent que tous les pays du G20, à l'exception de la Chine, ont subi une récession en 2020. Malgré une légère reprise observée, et sous réserve d'une levée des incertitudes sanitaires, la production 2021 serait toujours inférieure à son niveau 2019 et en deçà de ce qui était prévu avant la pandémie.

Pays	2019	2020	2021
 Afrique du sud	0.1	-11.5	1.4
 Allemagne	0.6	-5.4	4.6
 Arabie saoudite	0.4	-6.8	3.2
 Argentine	-2.1	-11.2	3.2
 Australie	1.8	-4.1	2.5
 Brésil	1.1	-6.5	3.6
 Canada	1.7	-5.8	4.0
 Chine	6.1	1.8	8.0
 Corée	2.0	-1.0	3.1
 États-Unis	2.2	-3.8	4.0
 France	1.5	-9.5	5.8
 Inde	4.2	-10.2	10.7
 Indonésie	5.0	-3.3	5.3
 Italie	0.3	-10.5	5.4
 Japon	0.7	-5.8	1.5
 Mexique	-0.3	-10.2	3.0
 Russie	1.4	-7.3	5.0
 Royaume-Uni	1.5	-10.1	7.6
 Turquie	0.9	-2.9	3.9
Monde	2.6	-4.5	5.0
Zone euro	1.3	-7.9	5.1
G20	2.9	-4.1	5.7

Les prévisions apparaissent sur le fond gris clair

Source: OCDE (2020), "Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2020", Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données) · Created with Datawrapper

Aussi, afin d'accélérer et d'amplifier la reprise de l'activité et de minimiser les effets à long terme de la crise, le projet de loi de Finances (PLF) 2021 présenté en conseil des ministres le 28 septembre 2020 et actuellement débattu par le Parlement s'articule autour d'un plan de relance de 100 milliards d'euros dit plan « France relance ».

Quels sont les impacts du PLF 2021 sur les finances des collectivités territoriales ?

1- Stabilisation des concours financiers de l'Etat

Les concours financiers sont évalués à 50.3 milliards d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable à 18.3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8.5 milliards d'euros pour les départements soit 26.8 milliards au total. Néanmoins, la péréquation au sein de ces enveloppes va se poursuivre. La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale augmenteront chacune de 90 M€. De ce fait, sans revalorisation, la DGF des communes va mécaniquement évoluer soit à la hausse ou soit à la baisse.

S'agissant des dotations d'investissement, elles devraient rester stables. La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros et les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros.

2- Baisse de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale

Le PLF 2021 acte une baisse de la fiscalité économique locale à hauteur de 10 milliards d'euros dont près de 3.29 milliards pèseront sur le bloc communal.

Cette mesure consiste en :

- la suppression de la part de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) affectée aux régions (-7.25 Md€),
- la réduction de moitié des impôts fonciers (Contribution Foncière des Entreprises et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) sur les locaux industriels pour environ 32 000 entreprises : -1,75 Md€ de TFPB et -1,54 Md€ de CFE ; La valeur locative étant réduite de moitié.

A titre de compensation, les communes et les EPCI percevront à compter de 2021 un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR) devant couvrir l'intégralité de cette perte de fiscalité. Ce PSR doit évoluer tous les ans selon la dynamique des bases imposables.

Pour les communes, cette compensation sera intégrée dans les modalités du complément ou du prélèvement prévu par le mécanisme dit de « coefficient correcteur ». Pour rappel, le coefficient correcteur permet la compensation à l'euro près pour les collectivités de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les régions recevront quant à elles une part de la TVA.

3- Automatisation du FCTVA

L'automatisation du FCTVA entre en vigueur. Sa mise en œuvre sera progressive puisqu'en 2021, seront concernées les collectivités et les EPCI qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense. En 2022, l'automatisation impactera les collectivités percevant le FCTVA en N+1 et enfin en 2023 celles le percevant en N+2.

L'objectif recherché est de simplifier la gestion du FCTVA en automatisant les procédures de déclarations, de contrôle et de versement.

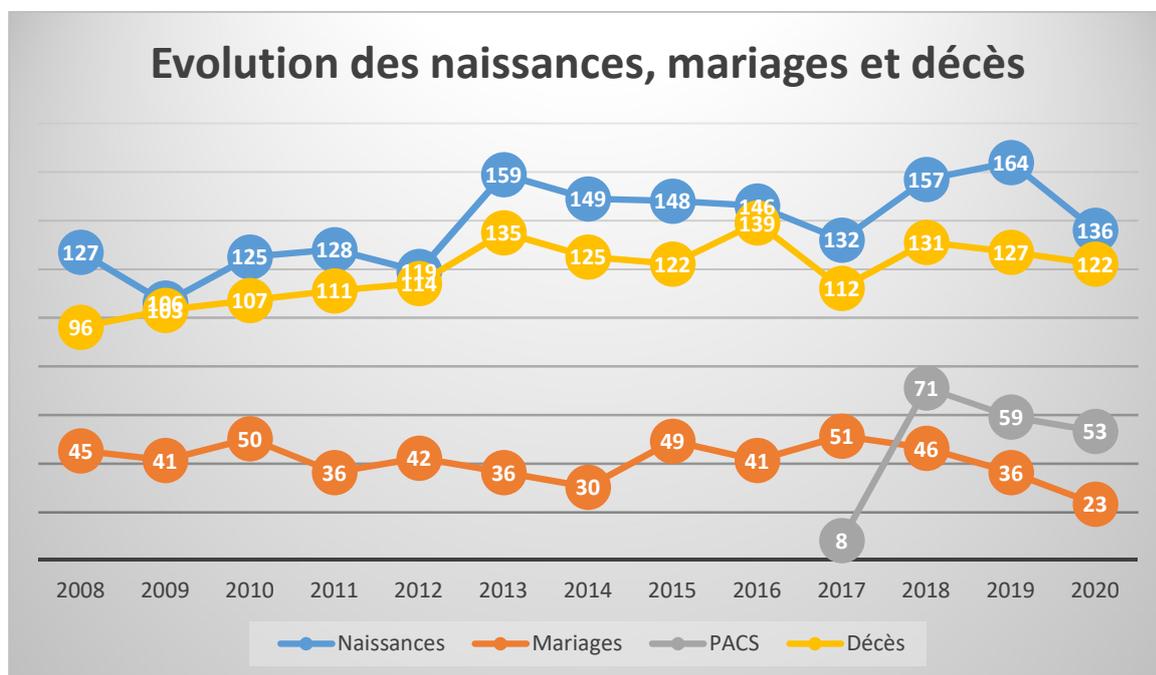
Pour ce faire, le comité des finances locales doit arrêter d'ici fin 2020 la liste des comptes éligibles.

4- Nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité

Pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, le PLF 2021 prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. A l'impôt local devrait se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux.

STATISTIQUES D'ACTIVITE

1- ETAT-CIVIL



(Chiffres arrêtés au 18/11/2020)

2- URBANISME

➤ Permis de construire :

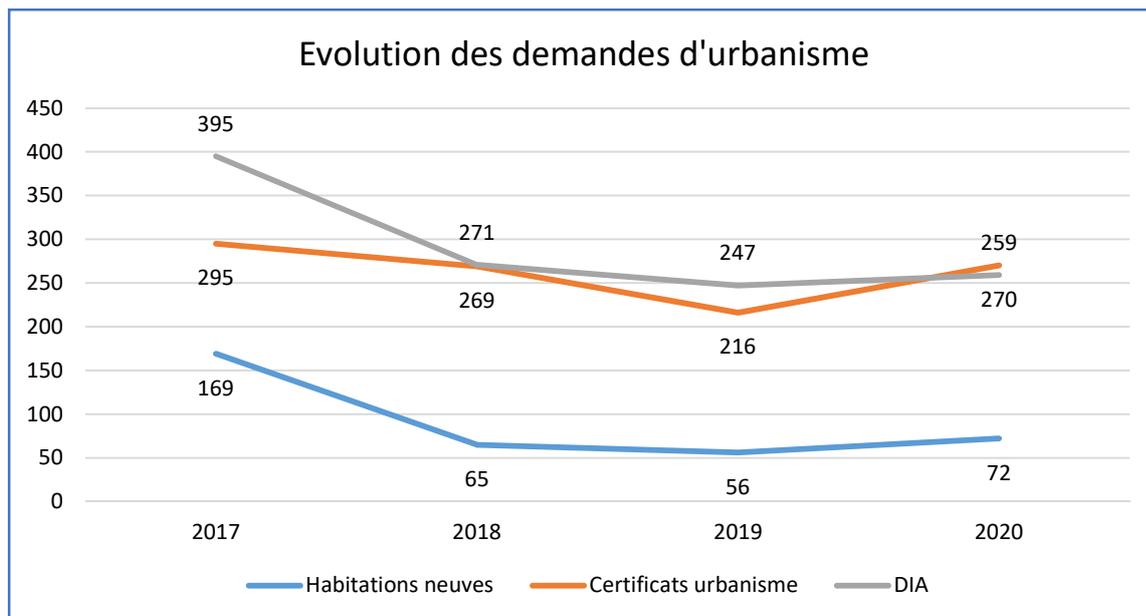
	2017	2018	2019	2020
Habitations neuves	169	65	56	72
Modificatifs d'habitations	34	30	15	13
Extensions d'habitations	13	12	15	11
Rénovation d'habitation	2	8	1	3
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	30	24	8	18
TOTAL	248	139	95	117

➤ Certificats d'urbanisme

2017	2018	2019	2020
295	269	216	270

➤ Déclarations d'intentions d'aliéner

2017	2018	2019	2020
395	271	247	259



3- VIE SCOLAIRE

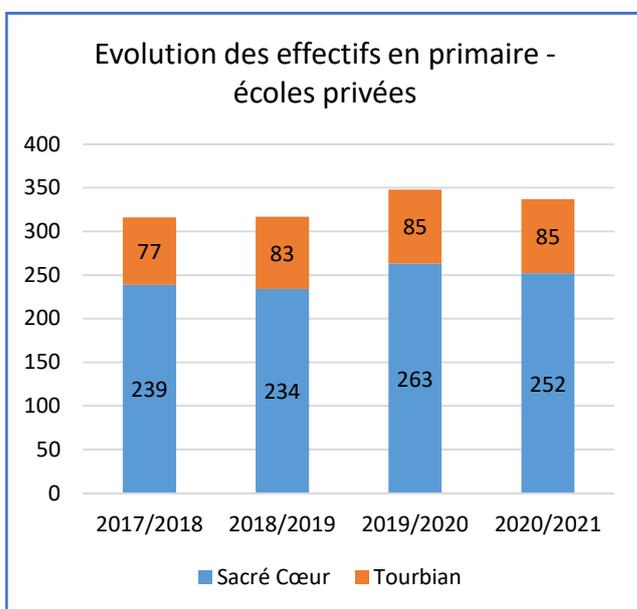
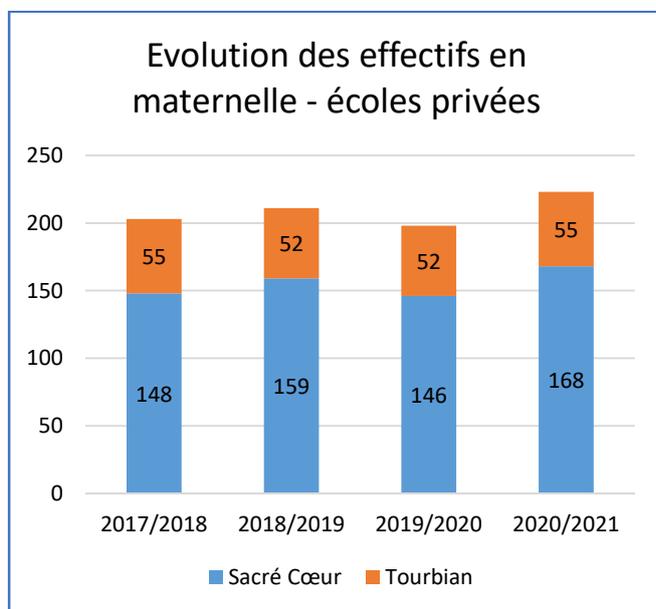
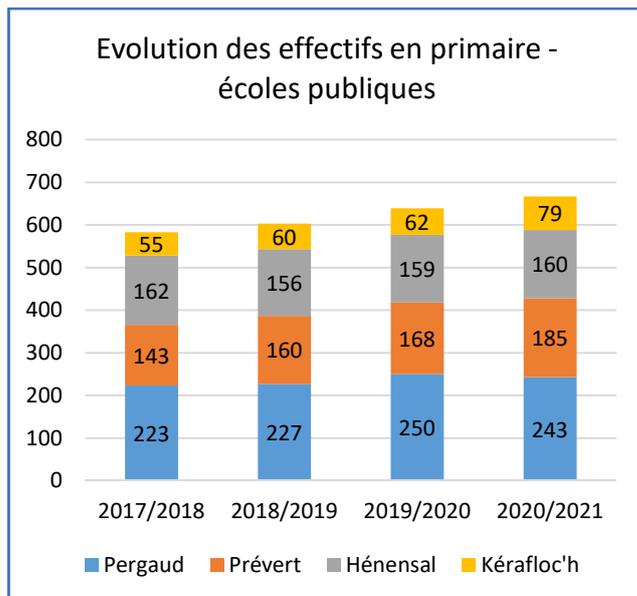
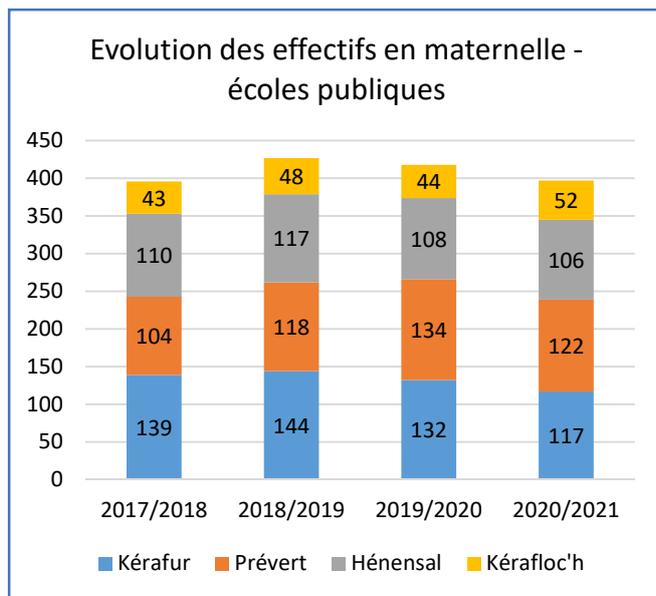
➤ Cantine

	2017		2018		2019		2020	
	Nb repas	Moy jour	Nb repas	Moy jour	Nb repas	Moy jour	Nb repas ¹	Moy jour
Pergaud primaire	24 957	176	27 768	200	27 669	203	20 184	145
Kérafur maternelle	12 526	88	12 151	87	12 448	91	8 398	60
Prévert prim/mat	25 816	182	26 747	192	30 395	222	24 430	176
GS Hénensal	27 930	197	27 619	199	27 337	200	19 495	140
GS Kérafloc'h	10 540	74	11 472	83	11 353	85	9 333	67
TOTAL	101 769	717	105 757	761	109 202	801	81 480	588

¹ Fréquentation jusqu'en octobre puis la moyenne d'octobre * nombre de jours de novembre + décembre

➤ Garderie

	2017		2018		2019	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
Pergaud primaire	2 672	5 911	2 600	7 025	2 826	7 661
Kérafur maternelle	1 919	4 009	1 889	4 210	2 490	4 437
Prévert maternelle	3 237	3 754	3 202	3 916	2 728	4 599
Prévert primaire	4 978	5 831	4 051	5 610	4 513	6 983
GS Hénensal	5 473	6 986	5 760	7 023	5 450	8 234
GS Kérafloc'h	3 165	4 669	3 141	5 146	3 015	5 304
TOTAL	21 444	31 160	20 643	32 930	21 022	37 218



4- ENFANCE-JEUNESSE

➤ **Accueil de Loisirs sans Hébergement**

	2017	2018	2019	2020
Nombre total d'enfants	774	814	798	877 ¹
Enfants moins de 6 ans	397	433	443	441

¹ Les 9-11 ans sont déclarés en ALSH et non plus en maison des jeunes

➤ **Maison des Jeunes / Pré-ados**

	2017	2018	2019	2020
Nombre jeunes accueillis	194	192	145	42 ¹

¹ Les 9-11 ans sont déclarés en ALSH et non plus en maison des jeunes

➤ **Les mercredis du sport**

	2018	2019	2020
3 ans	8	10	6
4 ans	8	8	9
5 ans	6	5	8
6 ans	5	6	7
7 ans	7	6	7
8 ans	3	4	4
9 ans	2	0	3
TOTAL	39	39	44

➤ **Eveil sportif**

	2017	2018	2019	2020
4 ans	16	22	31	30
5 ans	40	33	33	36
6 ans	14	10	12	19
TOTAL	70	65	76	85

➤ **Accompagnement scolaire**

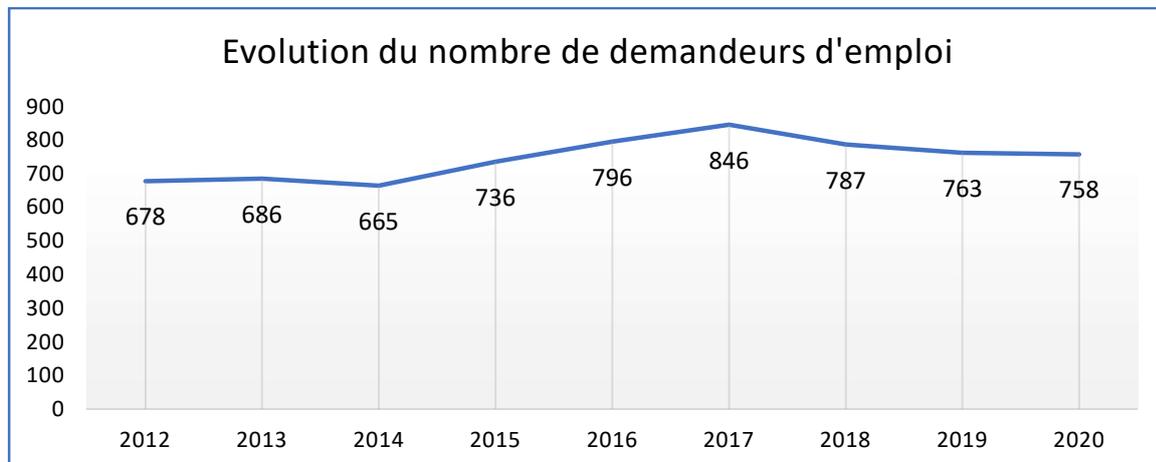
Nb d'enfants	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
GS Prévert	22	18	22	20
GS Pergaud	12	13	16	20
GS Kérafloc'h	9	8	7	9
GS Hénensal	17	11	13	12
TOTAL	60	50	57	61
Nombre bénévoles	16	17	19	16
Nombre animateurs	8	6	6	6

➤ **Maison de l'enfance**

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'enfants accueillis	125	127	128	120
Taux d'occupation réel (en %)	81	79	80	81
Nombre d'heures de présence	97 029	96 959	101 638	100 000
Taux d'occupation financier (%)	82	82	85	83

5- VIE SOCIALE

➤ Demandeurs d'emploi



➤ Demandes de logements

	2017	2018	2019	2020
Demandes	1 050/782/99	1 266/901/138	1 326/926/135	1 629/1 149/142 ¹
Attributions	113	101	128	73 ²

^{1&2} chiffres arrêtés au 19/11/20

Commentaire : 1 629 est égal au nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 1 149 habitants de Brest Métropole et 142 Guipavasiens

6- ALIZE

Chiffres clés au 17/11/2020

- Fréquentation sur la saison 2019-2020 :
4259 personnes auxquelles s'ajoutent le public des spectacles gratuits et des spectacles producteurs, soit une fréquentation d'environ 7 000 personnes contre 10 000 personnes sur la saison 2018-2019.
- Billetterie – Recettes 2020 : 34 374 € contre 46 371 € en 2019.
- Abonnements sur la saison 2019-2020 :

	Saison 2018-2019	Saison 2019-2020
Abonnement « Famille »	50	44
Abonnement individuel	49	44
Abonnement « groupe »	4	2

On note donc une très légère baisse du nombre d'abonnés. Les abonnements représentent environ 300 personnes.

- Nombre de spectacles programmés par le service culture en 2020 : 22
 - Annulés : 5
 - Reportés : 5
 dont 6 spectacles scolaires (2 reportés, 1 annulé)

- Spectacles producteurs : 8
 - Annulés : 5
 - Reportés : 3
- 10 séances cinéma prévues en 2020 : 6 annulées
- Annulation de Fanfares en Fête, de la Fête de l'été et des animations de Noël.

7- AWENA

Chiffres clés au 13/11/2020

- 91 500 prêts (+77 500 retours) (-50% par rapport à 2019).
- Abonnés actifs : 2 795 (-18% par rapport à 2019)
- 23 000 entrées environ
- Fermeture de la structure : 20 semaines au 14/11/20
 - o Confinement : fermeture du 16/03 au 4/07 et depuis le 30/10
 - o Fermeture annuelle : 4-15 août.
- Mise en place d'un "Prêt(s) à emporter" (click & collect)
 - o du 27/05 au 4/07 : 1000 usagers et 3000 prêts (20% d'une activité normale)
 - o depuis le 3/11 : 201 usagers et 1166 prêts (chiffres au 13/11/20)

A noter que comme dans toutes les structures proposant ce service (médiathèques, commerces), cela génère un temps de préparation très conséquent estimé en moyenne à 1h pour 10 réservations/prêts pour l'Awena (hors temps de retrait des commandes).
- Réouverture au public avec protocole sanitaire adapté (jauge restreinte, gestes barrière ...) du 7/07 au 29/10. A noter la quarantaine des retours depuis le 27/05 également (J+3 actuellement).
- 7517 réservations y compris les "Prêt(s) à emporter" (+67% comparé à 2019, x5 durant le 1^{er} clic & collect du printemps).
- Renforcement des ressources numériques (ebooks, films à la demande notamment) : durant le 1^{er} confinement, l'emprunt de livres numériques a bondi de 370 % et la lecture de la presse en ligne de 540 % sur l'ensemble du Pass'média.
- 14 actions culturelles grand public maintenues (contes, projections, séance de méditation, jeux de société...) et 30 annulées compte tenu du contexte sanitaire
- 51 RDV institutionnels maintenus (crèches, classes, EHPAD, ALSH, MDJ... 1^{er} trimestre essentiellement)

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

1- EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	2017	2018	2019	Prévision CA 2020
70 – Produits d'exploitation	970	942	1 051	749
73 - Impôts et Taxes	8 829	9 047	9 727	9 654
74 - Dotations et Participations	2 231	2 215	2 167	2 109
75 - Autres Produits de Gestion courante	134	152	224	165
77 - Produits Exceptionnels	102	927	24	39
78 - Reprises sur amortissement et provision	168	0	0	0
013 - Atténuation de Charges	58	102	89	178
TOTAL RECETTES	12 492	13 385	13 282	12 894
% évolution		7.1%	-0.8%	-2.9%

Un recul des recettes de fonctionnement est attendu en 2020 de l'ordre de -2.9%.

La crise sanitaire du Covid-19 est venue fortement impacter les recettes issues de la facturation des services et des locations de salles.

Pendant le confinement, les équipements sportifs et culturels ont fait l'objet d'une fermeture par arrêté. Les écoles ont été fermées de même que les ALSH à l'exception de l'école Pergaud primaire qui a accueilli les enfants des personnels prioritaires. La crèche a elle aussi accueilli des enfants.

La commune ayant fait le choix de ne pas facturer cette période, les recettes de garderie, de cantine et d'ALSH ont donc été nulles sur 2 mois.

Pour la période du 11 mai au 21 juin, les obligations sanitaires en matière d'accueil ont limité le nombre d'enfants présents simultanément sur les lieux d'accueil de loisirs. Par ailleurs, les familles se sont retournées vers d'autres modes de garde ce qui a contribué à réduire le niveau des recettes comparé à 2020.

Le retour à un niveau d'accueil équivalent à l'avant crise est observé depuis la rentrée scolaire du mois de septembre.

S'agissant des impôts et taxes, après une 2019 exceptionnelle, les droits de mutations reculent mais devraient néanmoins être supérieurs aux prévisions. Malgré la crise, le marché immobilier de Guipavas conserve son attractivité.

Les contributions directes progressent sous l'effet conjugué de la revalorisation de la loi de finances (+1.2%) et de l'évolution physique des bases.

Pour mémoire, l'augmentation des recettes observée sur l'exercice 2018 provient de la cession de terrains aux budgets annexes des lotissements du Menhir et de Olympe de Gouges pour près de 736 K€ ainsi que la cession de deux propriétés à Brest Métropole Habitat (164 K€).

2- EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

K€	2017	2018	2019	Prévision CA 2020
011 - Charges à caractère général	2 481	2 491	2 566	2 415
012 - Charges de Personnel	5 434	5 295	5 410	5 387
65 - Autres Charges Courantes	954	922	939	970
014 - Atténuation de Produits	1 666	1 649	1 556	1 556
67 - Charges Exceptionnelles	183	8	5	3
TOTAL DEPENSES (hors charges financières)	10 718	10 365	10 476	10 331
% évolution		-3.3%	1.1%	-1.5%

Les charges de fonctionnement, hors charges d'intérêts de la dette, devraient enregistrer un recul de - 1.5% comparé à l'exercice 2019.

Au même titre que les recettes, la mise à l'arrêt d'une partie des activités (cantine, garderie, ALSH, animations) pendant la période de confinement entraîne un recul de plusieurs postes de dépense. Néanmoins, cette baisse est en partie compensée par des achats nouveaux directement liés à la gestion du Covid-19 : achat des masques pour la population et les agents municipaux, recours à des prestations de nettoyages complémentaires, acquisition de gel hydro alcoolique,...

La décision modificative n°1 votée lors du conseil municipal du 30 septembre 2020 ajuste les prévisions budgétaires.

S'agissant des autres chapitres de dépenses, ils se stabilisent comparé à 2019.

Pour mémoire, la baisse des dépenses de fonctionnement observée en 2018 s'explique par l'arrêt des temps d'activités périscolaires.

3- CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2017	2018	2019	Prévision CA 2020
Recettes de fonctionnement	12 492	13 385	13 282	12 894
- Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	10 718	10 365	10 476	10 331
EPARGNE DE GESTION	1 774	3 020	2 807	2 563
- Intérêts de la dette	301	281	258	237
EPARGNE BRUTE	1 473	2 739	2 549	2 326
- Remboursement Capital de la dette	763	797	830	901
EPARGNE NETTE	710	1 942	1 719	1 425

Au terme de l'exercice 2020, la commune devrait générer une épargne nette de près de 1.4 M€ ; épargne qui permettra de financer une partie des investissements.

4- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement devraient atteindre à près de 3.5 M€ au titre de l'exercice 2020.

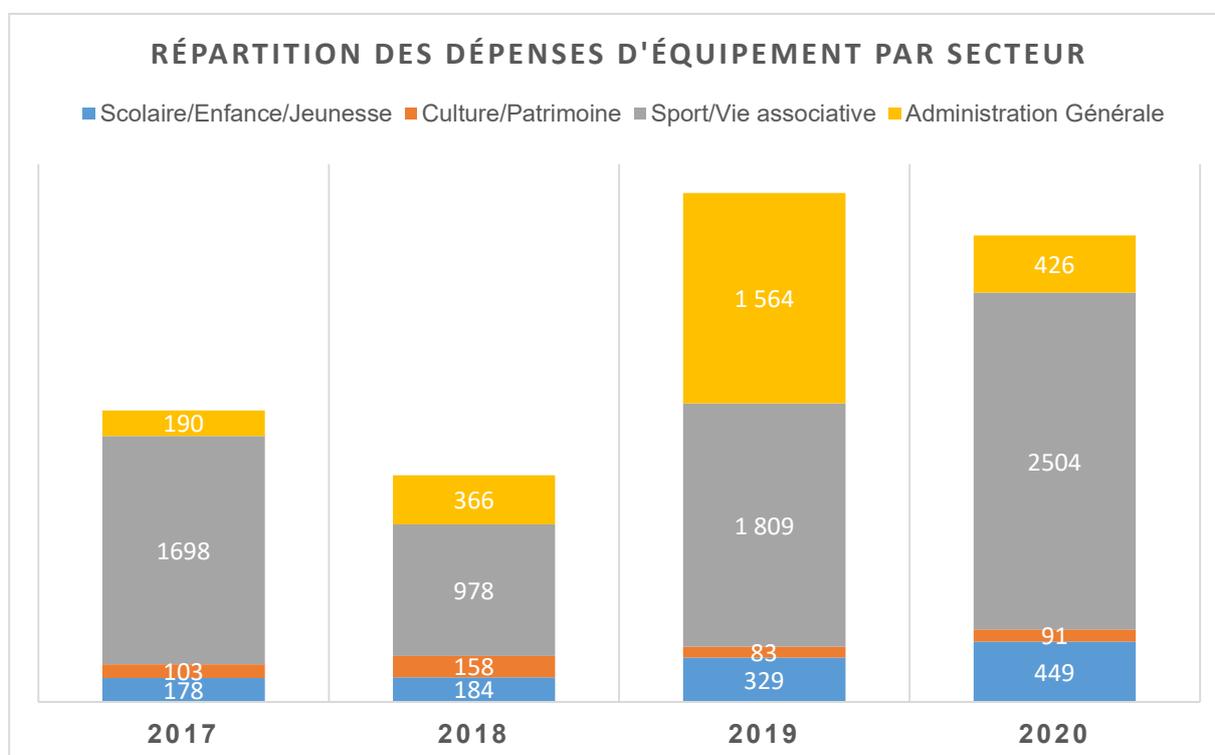
Les principales opérations d'investissements sont :

- Construction du complexe de tennis au Moulin Neuf (2 062 K€)
- Construction de l'espace intergénérationnel au Douvez (83 K€)
- Réfection de l'école primaire Pergaud (193 K€)
- Réfection des sols sportifs + acquisition matériel de la salle de Kerlaurent (113 K€)
- Réfection de l'éclairage et des volets roulants au groupe scolaire Henensal (67 K€)
- Réfection des sanitaires de la salle Jean Monnet (27 K€)
- Réfection des sanitaires ALSH de Saint Thudon (29 K€)

Par ailleurs, près de 850 K€ ont été dédiés à l'entretien ou au renouvellement du patrimoine communal existant (acquisition de véhicule, matériel informatique et technique, fonds documentaire de l'Awena, columbarium, vidéo protection, réfection toiture, etc).

K€	2017	2018	2019	Prévision CA 2020	TOTAL 2017-2020
Scolaire/Enfance/Jeunesse	178	184	329	449	1 140
Culture/Patrimoine	103	158	83	91	435
Sport/Vie associative	1 698	978	1 809	2 504	6 989
Administration Générale	190	366	1 564 ¹	426	2 546
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 169	1 686	3 785	3 470	11 110

¹ dont avance aux budgets annexes et acquisition foncière (anciens locaux Marin)



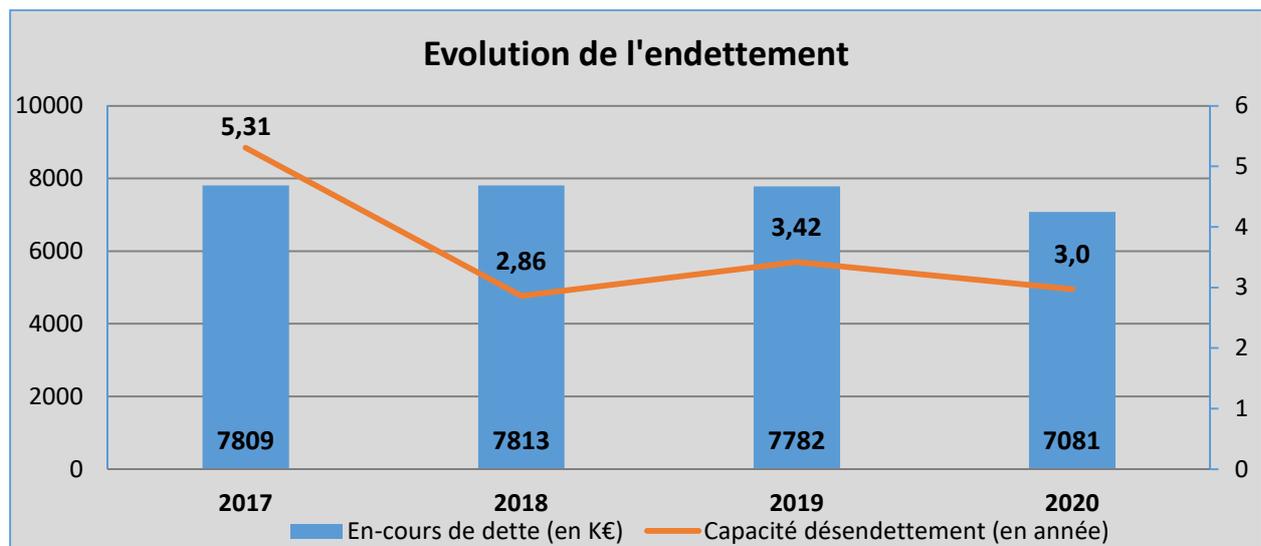
5- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – EVOLUTION DE LA DETTE

La commune n'a pas souscrit d'emprunt en 2020 mais a procédé à la mobilisation du solde de 200 K€ de l'emprunt de 1 M€ contracté en 2019 auprès du Crédit Agricole

Dans son ensemble, la dette se compose de 13 lignes d'emprunt dont 94% sont à taux fixe, 3% à taux variable et 3% à taux révisable.

Au 31 décembre 2020, l'en-cours s'élève à 7.08 millions d'euros ce qui équivaut à une dette par habitant de 477 €. A titre de comparaison, la dette par habitant des communes appartenant à la même strate que Guipavas est de 852 €.

La capacité de désendettement de la commune redescend pour atteindre les 3 années.



Par ailleurs, la commune dispose d'une ligne de trésorerie de 1 M€ auprès de la Caisse d'Epargne ouverte le 6 juillet 2020 pour une durée de 1 an. Elle n'a pas fait l'objet de tirage.

Ratios budgétaires :

K€	2017 (14 502h)	2018 (14 702h)	2019 (14 853h)	Prévision 2020 (14 857h)
Dépenses réelles fonctionnement / population	757	723	721	711
Produit des impositions directes / population	521	533	548	564
Recettes réelles fonctionnement / population	861	910	894	868
Dépenses d'équipement / population	153	116	221	234
Encours de la dette / population	538	531	524	477
DGF / population	64	62	60	57
Dépenses de personnel / DRF	49,52%	49,84%	50,52%	50,84%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ¹	0,83%	0,78%	0,89%	0,85%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	93,96%	85,34%	86,87%	88,90%
Dépenses d'équipement brut / RRF	17,71%	12,76%	24,74%	26,91%
Encours de la dette / RRF	62,51 %	58,37%	58,59%	54,91%

¹ Recettes fiscales / potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur les contribuables

ENJEUX ET ORIENTATIONS

1- URBANISME

Objectifs politiques :

Activer et maîtriser le développement économique et habitat de la commune, en partenariat avec les institutions concernées, et en tenant compte des activités en place. Permettre aux nouveaux arrivants de se loger qualitativement. Limiter l'emprise foncière afin d'être proactif quant à la qualité de vie et l'environnement. Agir pour la protection de l'environnement en accompagnant les enquêtes publiques environnementales sur les grands projets d'urbanisation. Etre force de proposition dans le cadre de l'innovation, pour booster le développement des commerces et valoriser le centre-ville.

Avoir une politique active de recherche de réserves foncières afin de permettre de répondre aux besoins d'équipements publics, qui seront identifiés au regard de l'urbanisation à venir.

Conforter une activité agricole dynamique, limiter la consommation des espaces agricoles et naturels.

Enjeux et actions :

- Etre force de proposition pour œuvrer aux modifications du Plan Local d'Urbanisme, faire prendre en compte les spécificités de Guipavas, augmenter l'obligation de places de stationnement pour les créations de logements en centre-urbain.
- Poursuite de la stratégie de développement de la commune en limitant l'utilisation d'espaces agricoles et naturels.
- Imposer sur les zones déjà classées en urbanisation future au PLU un travail architectural et structurant permettant d'allier la nécessaire densification des logements avec une qualité résidentielle.
- Travailler sur la requalification des espaces publics du centre-ville, pallier la linéarité des axes centraux, améliorer le plan de circulation.
- Soutenir les commerces du centre-ville, et innover pour aider de nouveaux commerces à s'installer.
- Avoir une politique volontariste sur l'urbanisation de la future zone économique de Lanvian (poursuite des études, faire de la voie de maillage une priorité absolue), en concertation avec l'Eco Pôle de Lanvian, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture et Brest Métropole.
- Accompagner les projets tertiaires et les projets d'activités artisanales sur la zone économique du Forestig Nord, et poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur du Forestig Sud.
- Poursuivre les études sur les zones économiques futures (2 AUe) de Saint-Thudon et Lavallot, située à l'Ouest et l'Est de l'existant.
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur de Coataudon et du Rody en intégrant dans la réflexion l'interface avec les secteurs urbanisés existants et à venir plus au Nord.
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur Frouven, Penanrun
- Poursuivre les études sur les possibilités de réserves foncières pour équipements communaux
- Poursuivre avec la cellule foncière de la Métropole et la Chambre d'agriculture la politique de compensation pour les agriculteurs concernés par la création et/ou l'extension de ZAC économiques (Lavallot, St Thudon...) lors de cessation d'activités.
- Améliorer la mobilité en concertation avec Brest Métropole : lignes de bus existantes, fixer comme préalable l'amélioration du réseau existant ou la création de voiries nouvelles avant toute autorisation d'aménager de grande ampleur.

2- ADMINISTRATION GENERALE/COMMUNICATION/DEMOCRATIE ET CITOYENNETE

Objectifs politiques :

- L'usager au cœur du service rendu (Référentiel Marianne),
- Réorganiser le service d'accueil (horaires, compétences...) en ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité du service public,
- Renforcer la sécurité des actes et des procédures grâce à la formation des agents et à l'utilisation d'outils techniques et technologies performants,
- Faciliter et moderniser les démarches administratives en développant notamment les télé services,
- Renforcer l'image de Guipavas en s'appuyant sur des outils de communication adaptés,
- Inciter les habitants à être des citoyens acteurs de la vie locale.

Enjeux et actions

- Assurer une qualité d'accueil physique, téléphonique et électronique,
- Actes d'état-civil : numérisation des actes,
- Dossiers funéraires : mise à jour du règlement, reprises des concessions, gestion des emplacements (pleine terre, columbarium...), optimisation du logiciel, etc...
- Impliquer les Guipavasiens dans les actions de la commune par le biais notamment des assemblées de quartier et le Conseil municipal des jeunes,
- Faire évoluer les supports de communication.

3- ENFANCE – JEUNESSE

a) Petite enfance

Objectifs politiques :

- Mettre en cohérence l'ensemble des actions « petite enfance » sur le territoire,
- Diversifier l'offre d'accueil autant vers les services publics que vers les services privés (offre collective ou individuelle),
- Contribuer au bien-être et au développement du jeune enfant,
- Soutenir les parents dans leur volonté de concilier vie professionnelle, familiale et personnelle.

Enjeux et Actions :

- Considérer le parent de l'enfant comme premier éducateur de son enfant et donc comme partenaire indispensable.
- Soutenir et développer une offre d'accueil de qualité tant en accueil collectif qu'individuel et répondre ainsi aux besoins de chaque famille.
- Favoriser les échanges entre les structures publiques, associatives et privées pour une cohérence de la politique petite enfance sur le territoire par la poursuite de partenariat, de journées de formations et d'échanges.
- Maintenir et développer des instances de réflexions et d'évaluation des actions, en partenariat avec la CAF du Finistère ainsi qu'avec le service de Protection Maternelle et Infantile du Département.
- Maintenir la formation et l'analyse de pratiques pour les professionnels de la petite enfance.
- Faire du RPAM un point d'information et d'accueil privilégié pour les familles en recherche d'un mode de garde collectif et/ou individuel sur le territoire.

b) Enfance et Jeunesse

Objectifs politiques :

- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes dans un cadre sécurisé,
- Développer des activités dans le cadre d'un projet pédagogique tenant compte des besoins et du bien-être des enfants et ce en facilitant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- Soutenir les jeunes dans la mise en place de projets individuels et collectifs,
- Répondre au mieux à la demande et aux besoins des familles en assurant une veille prospective.

Enjeux et Actions :

- Poursuivre les ateliers parents/enfants, les échanges entre les familles dans l'objectif de soutenir le lien familial.
- Impliquer les jeunes dans la vie locale par l'intermédiaire du Conseil Municipal Jeunes et de la mise en place d'un dispositif « job ado ».
- Encourager les engagements et les initiatives des jeunes en partenariat avec nos partenaires institutionnels.
- Former les professionnels en développant l'analyse des pratiques.
- Diversifier les actions et animations des différents services (camps, mercredis du sport, animations thématiques...).
- Proposer des projets en faveur du bien-être, de la prévention, de la santé et de l'environnement par des d'actions transversales en lien avec les partenaires éducatifs et associatifs.

4- ENFANCE SCOLARISEE

Objectifs politiques :

- Répondre en terme d'accueil à l'augmentation de fréquentation des écoles et des services périscolaires liés à la croissance de la population,
- Permettre aux élèves d'évoluer dans des locaux adaptés à leurs besoins et aux évolutions pédagogiques,
- Poursuivre la qualité d'accueil dans les services périscolaires.

Enjeux et actions :

- Lancer le concours d'architecte pour le projet de l'école maternelle Pergaud et étudier une extension de l'école Prévert élémentaire ainsi que de l'école de Kerafloc'h au regard des besoins exprimés.
- Mener une réflexion sur la réalisation d'une cuisine centrale adaptée aux besoins de la collectivité.
- Poursuivre la politique d'investissement pour les travaux d'amélioration du patrimoine scolaire existant.
- Accompagner le développement du numérique.
- Faire que les acteurs de la vie scolaire soient impliqués dans les différents projets.
- En restauration scolaire, poursuivre l'amélioration de la qualité nutritionnelle et gustative et proposer des actions pour faire de la cantine un lieu de découverte culinaire et culturelle.

5- ACTION SOCIALE

Dans un contexte sanitaire unique en 2020 et sans doute également une partie de 2021, le CCAS s'attachera à proposer des actions de solidarité en lien avec les besoins constatés et l'évolution des problématiques rencontrées.

La mobilisation et l'autonomie des usagers seront favorisées et encouragées.

Enjeux et actions :

Le CCAS s'efforcera de proposer des actions en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales, sous réserves des conditions sanitaires :

- **La politique en faveur du logement conventionné :**
Participation plus active dans les commissions d'attributions des logements conventionnés
Favoriser les ménages issus du 1^{er} quartile en lien avec les orientations de la Convention Intercommunale des Attributions
- **La politique en faveur des jeunes et des familles :**
Poursuite des temps d'échanges « cafés parlotte » autour de diverses thématiques (la jeunesse, les liens familiaux, le vieillissement, le handicap, les relations parents-enfants, etc.)
Renforcement des liens partenariaux avec les jardins partagés de la commune.
Développement de la communication sur l'aide coup de pouce Jeunes
- **La politique en faveur de l'emploi :**
Réflexion sur la création de temps forts et de rencontres entre les demandeurs d'emploi et les employeurs
- **La politique en faveur des séniors :**
Reprise de l'activité du Guip'TAD selon un protocole sanitaire très strict et développement du service
Participation au forum « Bien Vieillir » de septembre 2021
Poursuite des actions de lutte contre l'isolement des séniors (voyage des séniors, ateliers, repas des aînés)
Renforcements des liens partenariaux avec les EHPAD de la commune
- **La politique en faveur des personnes en situation de handicap**
Renforcement des liens partenariaux avec les structures locales
- **La politique en faveur des bénéficiaires de l'aide alimentaire**
Réflexion sur les modalités de l'aide alimentaire (colis, Chèques Accompagnement Personnalisé, etc.)
- **La politique en faveur des gens du voyage**
Poursuite de la collaboration avec le Centre Social Intercommunal des Gens du Voyage axé sur des politiques de scolarisation et d'insertion professionnelle, de santé, d'habitat et de cadre de vie, de participation des habitants
Maintien des temps d'échange entre la municipalité et les voyageurs
- **La politique en faveur de tous les publics**
Réflexion sur la mise en place d'un service d'accompagnement au numérique en lien avec les travaux engagés avec le Conseil Départemental du Finistère et Brest Métropole.

Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sera menée sur 2021 et permettra au CCAS de redéfinir ses axes prioritaires d'intervention et d'expérimenter des démarches innovantes en partenariat avec les acteurs sociaux locaux. Des indicateurs territoriaux seront définis pour re-initier une veille sociale destinée à suivre l'évolution des besoins de la population afin d'y adapter l'ensemble de notre politique publique.

L'objectif des prochaines années, issu d'une connaissance approfondie des domaines d'intervention est de rechercher une plus grande efficacité et une maîtrise budgétaire accrue.

6- AFFAIRES CULTURELLES

Objectifs politiques :

- Promouvoir une dynamique culturelle qui soit porteuse de l'image, de la notoriété de Guipavas et qui contribue au renforcement de son attractivité.

Enjeux et Actions :

- Développer le programme des actions culturelles de l'Awena en capitalisant notamment sur le savoir-faire du réseau des médiathèques,
- Rechercher de nouvelles formes de partenariats avec les associations locales pour continuer à renforcer la vitalité culturelle de Guipavas,
- Poursuivre la sensibilisation de la jeunesse à la culture notamment en association avec le projet éducatif local,
- Faire œuvre de créativité et d'initiative dans la programmation de l'Alizé : en faire un laboratoire d'actions culturelles, de créations artistiques et de valorisation du patrimoine. Renforcer les animations déjà existantes (fête du patrimoine, salon d'automne, animations de Noël, fanfares en fête, fête de l'été, ...) et développer les actions hors les murs,
- Faire de la culture un vecteur de citoyenneté, de lien social (billetterie sociale CCAS- Alizé-Awena),
- Offrir un Noël culturel aux écoles de la commune,
- Renforcer les partenariats avec les producteurs privés afin, notamment, d'étayer l'offre de spectacles « grand public » à l'Alizé,
- Soutenir la création artistique et l'accueil en résidence.

7- SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Objectifs politiques :

- Conforter les clubs et associations dans leur développement, afin de favoriser la pratique de sports très variés et la découverte de techniques et pratiques artistiques
- Promouvoir l'image de la commune « Guipavas, ville active et sportive »
- Apporter aux associations les réponses les plus appropriées à leurs demandes

Enjeux et actions :

- Aider les associations par le biais de subventions et de contrats de partenariat, par la mise à disposition de salles et de terrains entretenus, ainsi que de matériel renouvelé,
- Continuer à œuvrer avec les responsables associatifs pour l'élaboration de projets communaux,
- Améliorer les conditions d'accueil des adhérents des associations.

8- RESSOURCES HUMAINES

Objectifs politiques :

Dans un contexte budgétaire toujours contraint, notamment suite aux désengagements successifs de l'Etat et aux transferts de charges vers les communes (cartes d'identité – passeports...), le poste « dépenses de personnel » représente une part importante de la section de fonctionnement (50,52% au CA 2019 des dépenses totales de la commune), nécessaire pour un bon fonctionnement des services à la population et aux associations.

Il convient d'adapter en permanence les effectifs en fonction des mutations, départs à la retraite, nouveaux besoins, tout en conservant une bonne maîtrise de la masse salariale.

Enjeux et actions :

- Favoriser la formation des agents à travers le plan interne et intercommunal,
- Poursuivre la réflexion sur la modernisation des outils,
- Poursuivre la démarche d'évaluation des risques psychosociaux,
- Etudier de nouvelles pistes de mutualisation avec la Métropole ou d'autres communes,
- Mettre en œuvre le service de police municipale,
- Mettre en place certains outils de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (tableau des emplois, lignes directrices de gestion,...),
- Mettre en œuvre des actions découlant de la loi de transformation de la fonction publique.

9- TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Travaux

Objectifs politiques:

- Optimiser la gestion et l'usage du patrimoine bâti en réalisant des opérations de rénovation et de maintenance,
- Tendre vers les objectifs en terme de réduction des consommations sur le bâti - 40% à l'horizon 2030,
- Rendre l'intégralité du patrimoine bâti accessible aux personnes en situation de handicap en 2026.

Enjeux et actions :

- Continuer la démarche engagée en 2018, 2019 et 2020, de rénovation du patrimoine bâti permettant de les adapter aux nouveaux usages et de réduire nos dépenses énergétiques,
- Réaliser les travaux d'accessibilités dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP),
- Réaliser le schéma directeur des bâtiments permettant de planifier, organiser les différents travaux de maintenance et d'investissement.

Agenda d'accessibilité programmé, les travaux d'accessibilité 2021

Par arrêté du 30 mars 2017, le Préfet du Finistère a accordé un délai d'exécution de deux périodes de 3 ans maximum pour mettre en œuvre l'agenda d'accessibilité programmé.

Le montant des travaux à réaliser sur 6 ans est de 1 070 160 € TTC.

Pour l'année 2021, deux chantiers principaux vont être réalisés à savoir la mise en accessibilité de la halle du moulin neuf dans le cadre des travaux de rénovation et la salle Charcot.

Le Schéma directeur est en cours d'élaboration pour optimiser la maintenance du patrimoine communal. La ville de Guipavas dispose d'un patrimoine immobilier de 58 000m², qu'il convient d'entretenir et d'adapter aux besoins de la collectivité.

Cette politique de maintenance du patrimoine communal va se poursuivre en 2021.

b) Développement durable

Objectifs politiques:

- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour obtenir des impacts sur les aspects climats et énergie,
- Favoriser la mise en place des déplacements doux en lien avec les différents acteurs concernés.

Enjeux et actions :

- Réduire les dépenses d'énergie dans les bâtiments communaux par des travaux ou des optimisations tarifaires en lien avec Energence,
- Etudier le potentiel photovoltaïque du patrimoine bâti,
- Valoriser les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans le cadre des opérations de rénovation,
- Inventorier, cartographier et développer les déplacements doux.

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

Les prospectives qui sont présentées ci-après ont été établies sur la base des réalisations des exercices précédents et en tenant compte des éléments connus à fin octobre 2020. Elles sont à la fois pragmatiques et prudentes.

Néanmoins, il est important de préciser que ces prospectives sont amenées à évoluer et à être actualisées à minima tous les ans en fonction des paramètres dont la collectivité n'a pas la maîtrise : évolution de la crise sanitaire, évolution des projets de lois de finances des années futures, mesures nationales en matière d'évolution de carrière, évolution des droits de mutation, etc.

La prospective couvre la période 2021-2026.

1- EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
70 – Produits d'exploitation	1 024	1 044	1 065	1 087	1 108	1 131
73 - Impôts et Taxes	9 904	10 116	10 350	10 591	10 839	11 094
74 - Dotations et Participations	2 028	1 988	1 948	1 918	1 888	1 858
75 - Autres Produits Gest° courante	375	150	150	150	150	150
77 - Produits Exceptionnels	25	25	25	25	25	25
013 - Atténuation de Charges	100	100	100	100	100	100
TOTAL RECETTES	13 456	13 423	13 638	13 871	14 110	14 358
% évolution		-0.2%	1.6%	1.7%	1.7%	1.7%

a) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation regroupent les recettes issues de la facturation des services (cantine, garderie, ALSH, crèche, cimetière, ...).

Malgré le contexte de crise sanitaire et les incertitudes qui en découlent, l'hypothèse retenue pour l'année 2021, est un niveau de recettes défini sur la base d'une activité normale sans contraintes sanitaires.

Pour les années suivantes, une évolution de +2% est attendue en raison de la revalorisation annuelle des tarifs municipaux indexée à l'inflation et de l'évolution en volume de la fréquentation des services.

b) Impôts et taxes

En matière d'impôts et taxes, les prospectives présentées ne prévoient pas de revalorisation des taux de fiscalité communale toute chose étant égale par ailleurs.

Néanmoins, sous l'effet conjugué de la revalorisation des valeurs locatives et de l'évolution physique des bases, les recettes des contributions directes évolueront mécaniquement.

Les prospectives prévoient une inflation annuelle comprise entre +0,8% et 1,2%. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est calculée sur le taux d'inflation annuelle constatée (période novembre n-1 à novembre n) et non plus sur le taux d'inflation annuelle prévisionnelle.

Quant à l'évolution physique des bases, au regard du dynamisme du territoire, l'hypothèse prudente, de +1.5% par an a été retenue puisque sur la période 2013-2019, les bases nettes de taxes foncière sur les propriétés bâties (TFBP) ont progressé en moyenne de +4.3% par an.

Sans augmentation des taux d'imposition, la hausse attendue des contributions directes est de l'ordre de 230 K€ par an en moyenne.

S'agissant de la taxe d'habitation, la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour 80% des ménages, cette suppression est effective dès 2020. Pour les 20% des foyers restants, la suppression sera progressive de 2021 à 2023 par tiers tous les ans.

A compter de 2021, les collectivités ne percevront plus la TH. Aussi, à titre de compensation, que l'Etat s'est engagé à faire à l'euro près, les communes bénéficieront dorénavant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements.

Selon les communes, il pourra s'agir d'une sous-compensation ou au contraire d'une sur compensation. Pour la ville de Guipavas, la TFPB du Département du Finistère est inférieure à la TH perçue jusqu'alors. La commune est donc sous compensée.

Pour corriger le système, un coefficient correcteur a été calculé par les services fiscaux. Même s'il n'est pas amené à évoluer, il tiendra toutefois compte de la dynamique physique des bases.

Le Projet de Loi de Finances 2021 prévoit, comme évoqué précédemment dans le contexte national, une réduction de moitié de la valeur locative des entreprises pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une compensation à l'euro près est attendue.

Les autres recettes fiscales (droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur l'électricité) sont stables sur la période. Elles sont estimées sur la base de la moyenne des 5 dernières années soit près de 1 040 K€ annuels.

c) Dotations et Participations

Les recettes des dotations et participations devraient diminuer d'environ 30 K€ par an et plus particulièrement la Dotation Globale de Fonctionnement. Comme évoqué précédemment, l'enveloppe nationale reste figée or, la péréquation, c'est-à-dire la répartition des richesses, est revue. La tendance observée depuis 2 à 3 ans d'une baisse devrait se poursuivre. Par ailleurs, l'accompagnement de la CAF est stable à son niveau actuel.

d) Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante incluent les loyers ou locations des bâtiments communaux (gendarmerie et salles associatives) ainsi que les recettes de billetterie de l'Alizé.

Une évolution moyenne +1% est attendue en lien avec la politique tarifaire annuelle de la commune.

Par ailleurs, les recettes du chapitre intègre sur l'exercice 2021 les reversements des excédents des deux budgets annexes des lotissements sous réserve de la vente des terrains.

e) Atténuations de charges

Les atténuations de charges comptabilisent les remboursements des frais de personnel perçus de la CPAM et de l'assureur de la commune ainsi que le versement de la part salariale des chèques déjeuners. Il est proposé de stabiliser ces recettes à 100 K€ par an.

f) Produits exceptionnels

Enfin, la commune perçoit des recettes exceptionnelles chaque année au titre de remboursement d'assurance principalement. Il est également proposé de fixer ces recettes à 25 K€ par an.

2- EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	2 617	2 673	2 752	2 807	2 884	2 996
012 - Charges de Personnel	5 491	5 574	5 687	5 772	5 949	6 038
65 - Autres Charges Courantes	999	1 003	1 008	1 013	1 018	1 023
014 - Atténuation de Produits	1 556	1 556	1 556	1 556	1 556	1 556
67 - Charges Exceptionnelles	10	10	10	10	10	10
022 – Dépenses imprévues	25	25	25	25	25	25
TOTAL DEPENSES (hors charges financières)	10 698	10 841	11 038	11 183	11 442	11 648
% évolution		1.3%	1.8%	1.3%	2.3%	1.8%

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement est attendue.

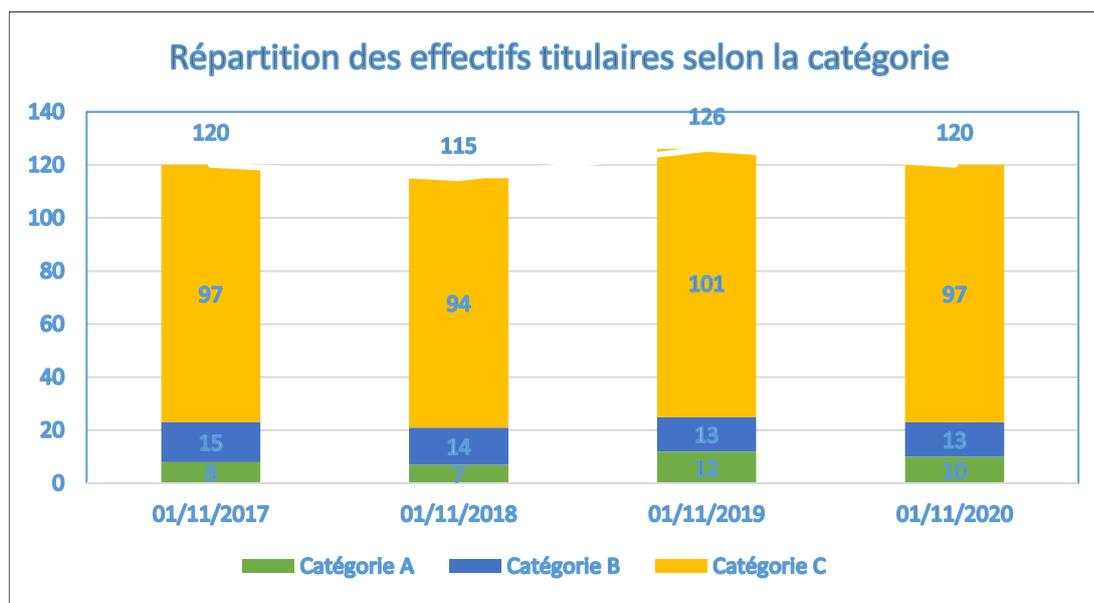
a) Charges à caractère général

Les charges à caractère générale 2021 sont établies sur la base d'une activité normale sans contrainte sanitaire. Des décisions modificatives pourront être prises en cas de dépenses nouvelles non prévues. Pour les années suivantes, à périmètre constant, elles progressent de +2% par an.

Par ailleurs, les dépenses du chapitre intègrent les charges nouvelles (fluides, nettoyage,...) liées aux nouveaux équipements ou à l'extension des équipements communaux inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

b) Charges de personnel

S'agissant des charges de personnel, la structure des effectifs de la collectivité se décompose de la manière suivante :



	2017 Effectifs / ETP	2018 Effectifs / ETP	2019 Effectifs / ETP	2020 Effectifs / ETP
Titulaires	120/112,91	116/109,68	126/118,31	120/112,41
Non-Titulaires	39/20,74	33/16,53	32/14,27	40/19,78
Emplois aidés/apprentis	1/1	0/0	1/1	0/0
TOTAL	160/134,65	149/126,21	159¹/133,58	160/132,19

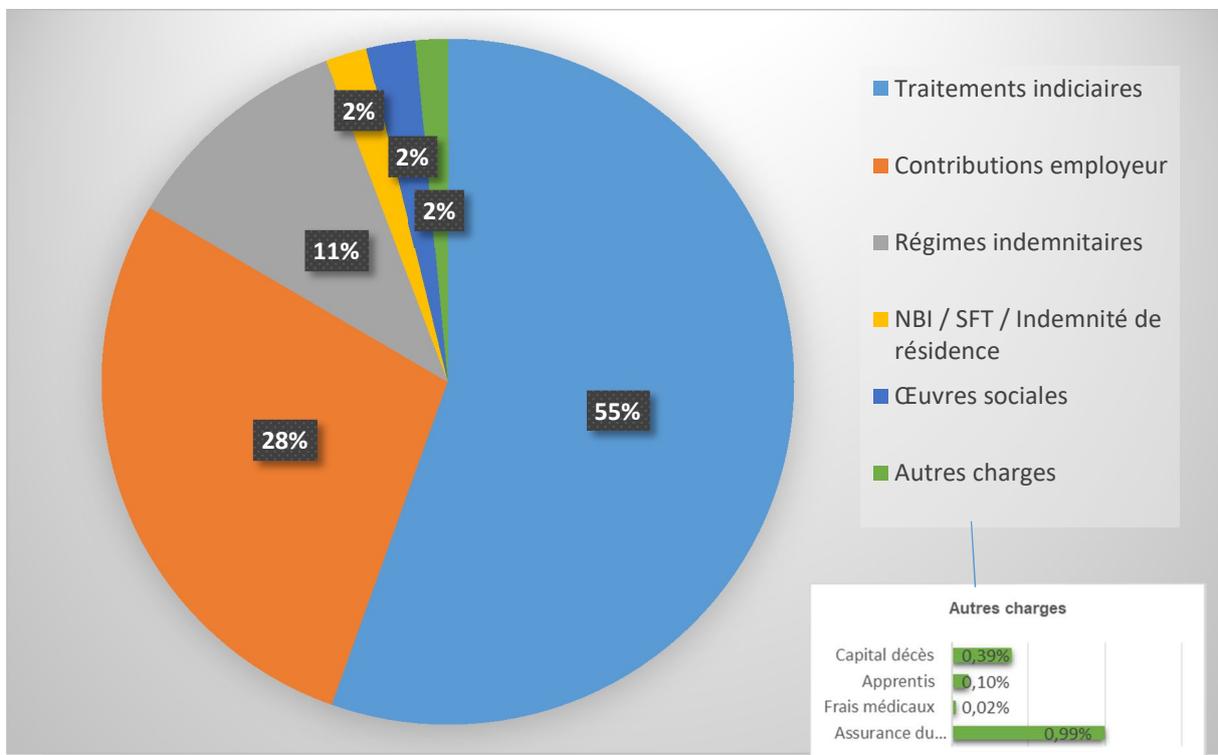
¹ Stagiairisation de 9 agents (enfance scolarisée, enfance jeunesse, Awena, maison de l'enfance)

Une évolution de +1.5% des dépenses de personnel est attendue. Hors création de poste, cette évolution est essentiellement liée au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grades et d'échelon).

Par ailleurs, l'année 2021 sera marquée par la création d'une police municipale, le remplacement d'agents suite à des départs à la retraite ainsi que par la poursuite du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) pour les catégories A et C.

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel (chapitre 012)	5 434	5 295	5 410	5 387
Evolution		-2.6%	2.2%	-0.4%
% dépenses réelles de fonctionnement	49.52%	49.84%	50.52%	50.84%

Les éléments de rémunérations tels que, notamment, les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les vacances et les heures supplémentaires se répartissent de la manière suivante :



S'agissant du temps de travail, par délibération du 13 décembre 2001, la commune a adopté le régime des 35 heures suite à la loi du 3 janvier 2001 mettant en place les dispositions ARTT. Le temps de travail annuel des agents de la collectivité est fixé à 1 607 heures.

Au cours de l'année 2021, un travail sera mené sur le régime des congés exceptionnels et des autorisations spéciales d'absence.

c) Autres charges courantes

Les autres charges courantes qui regroupent les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations ainsi que le contrat d'association augmentent de +0.5% par an.

d) Atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent à l'attribution de compensation de 1 556 K€ versés à la Métropole au titre des transferts de compétence opérés en 2001. Cette somme est fixe et n'est pas amenée à évoluer.

Ce chapitre intègre également les pénalités liées à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Cet article impose aux communes de plus de 3500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants de disposer d'un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20% du total des résidences principales. En cas de non atteinte de cet objectif, la commune se voit contrainte de procéder au paiement d'une pénalité.

Par décret du 28 décembre 2017, les 7 communes de la métropole brestoise, initialement assujetties, ont été exemptées de leurs obligations de production de logements sociaux au regard du taux de tension locative sociale de l'agglomération brestoise inférieur à 2.

Néanmoins, dans un souci de poursuivre la diversification de l'offre d'habitat, les communes se sont engagées à contribuer de façon volontaire au financement du logement social pour la période 2018- 2020.

Pour la période à venir, la Métropole a renouvelé la demande d'exemption des obligations. Les perspectives tiennent compte d'une validation de cette demande c'est la raison pour laquelle, les 92.5 K€ dont la commune s'engage à verser à la Métropole sont versés sous la forme d'une subvention d'investissement comptabilisée en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, il convient de préciser que des dépenses supportées par la commune peuvent venir en déduction du montant du prélèvement ou de la contribution (exemple : travaux de dépollution, viabilisation pour la réalisation de logements sociaux).

Aussi, les dépenses réalisées au lotissement du Menhir suite à la vente d'un terrain à Brest Métropole Habitat pourront venir en déduction en 2020 (estimé à 7 K€), en 2021 et 2022.

e) Charges exceptionnelles et dépenses imprévues

Les charges exceptionnelles ainsi que les dépenses imprévues sont portées à 10 K€ et 25 K€ chaque année.

3- CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	13 456	13 423	13 638	13 871	14 110	14 358
- Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	10 698	10 841	11 038	11 183	11 442	11 648
EPARGNE DE GESTION	2 758	2 582	2 600	2 688	2 668	2 710
- Intérêts de la dette	212	227	283	286	317	316
EPARGNE BRUTE	2 546	2 355	2 317	2 402	2 351	2 394
- Remboursement Capital de la dette	872	1 040	1 305	1 299	1 438	1 557
EPARGNE NETTE	1 674	1 315	1 012	1 103	913	837

Conformément à la loi n° 2018-32 de programmation publique pour les années 2018 à 2022, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement consolidées avec les budgets annexes des lotissements est la suivante :

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement BP	13 456	13 423	13 638	13 871	14 110	14 358
Recettes fonctionnement BA Olympe de Gouge	107	-	-	-	-	-
Recettes fonctionnement BA du Menhir	787	-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 350	13 423	13 638	13 871	14 110	14 358
Dépenses de fonctionnement BP	10 910	11 068	11 321	11 469	11 759	11 964
Dépenses fonctionnement BA Olympe de Gouge	9	-	-	-	-	-
Dépenses fonctionnement BA du Menhir	35	-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 954	11 068	11 321	11 469	11 759	11 964

4- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La programmation pluriannuelle des investissements est un prévisionnel qui sera amené à évoluer en fonction des aléas techniques ou administratifs. Elle prévoit près de 27 M€ sur la période détaillé comme suit :

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021- 2026
<u>TOTAL</u>	<u>4 630</u>	<u>6 480</u>	<u>4 000</u>	<u>4 800</u>	<u>3 400</u>	<u>3 400</u>	<u>26 710</u>
<u>SCOLAIRE - ENFANCE - JEUNESSE</u>	<u>880</u>	<u>3 570</u>	<u>2 000</u>	<u>3 400</u>	<u>2 200</u>	<u>800</u>	<u>12 850</u>
Cuisine centrale	300	1 700					<u>2 000</u>
Extension GS Pergaud	170	200	2 000	3 300	1 000		<u>6 670</u>
Extension self + classes Prévert	150	1 300					<u>1 450</u>
Extension modulaire Kérafloc'h	230						<u>230</u>
Extension GS Hénensal / ALSH				100	1 200	800	<u>2 100</u>
Extension cour + 2 préaux + ravalement : Pergaud Primaire		170					<u>170</u>
Crèche MQC - travaux d'aménagement							<u>NC</u>
Skate-park	30	200					<u>230</u>
<u>SPORTS</u>	<u>1 500</u>	<u>1 120</u>	<u>500</u>	<u>300</u>	<u>100</u>	<u>1 000</u>	<u>4 520</u>
Espace Keradrien	700	1 000	500				<u>2 200</u>
Rénovation Halle du Moulin Neuf	320						<u>320</u>
Vestiaires Kerlaurent	250						<u>250</u>
Vestiaires stade Éric Lamour	230						<u>230</u>
Équipement sportif Coataudon					100	1 000	<u>1 100</u>
Réfection toiture + bardage Douvez		120					<u>120</u>
Vélodrome (main courante + élargissement piste)				300			<u>300</u>
<u>CULTURE-PATRIMOINE</u>	<u>370</u>	<u>80</u>	<u>400</u>				<u>850</u>
Modernisation Alizé (Études) travaux non chiffrés à ce jour	20	80					<u>100</u> <u>NC</u>
Remplacement gradins et chaises à l'Alizé	350						<u>350</u>
Toiture église			400				<u>400</u>
<u>DIVERS</u>	<u>1 880</u>	<u>1 710</u>	<u>1 100</u>	<u>1 100</u>	<u>1 100</u>	<u>1 600</u>	<u>8 490</u>
Investissements récurrents	1 200	1 000	750	750	750	750	<u>5 200</u>
Réserve foncière	300	350	350	350	350	350	<u>2 050</u>
Nouveau centre technique municipal (ex locaux Marin) – travaux non chiffrés à ce jour	300	300					<u>600</u>
Aménagement du centre-bourg							<u>NC</u>
Route du Moulin Neuf							<u>NC</u>
Travaux accessibilité	80	60					<u>140</u>
Non affecté						500	<u>500</u>

NC = Non chiffré

Une enveloppe annuelle de 350 K€ est dédiée à la constitution d'une réserve foncière selon les opportunités qui se présenteront à la commune.

Pour les projets identifiés qui requièrent l'acquisition de foncier, l'enveloppe financière de l'opération intègre déjà ces dépenses (exemple : espace Keradrien en 2021, cuisine centrale en 2021).

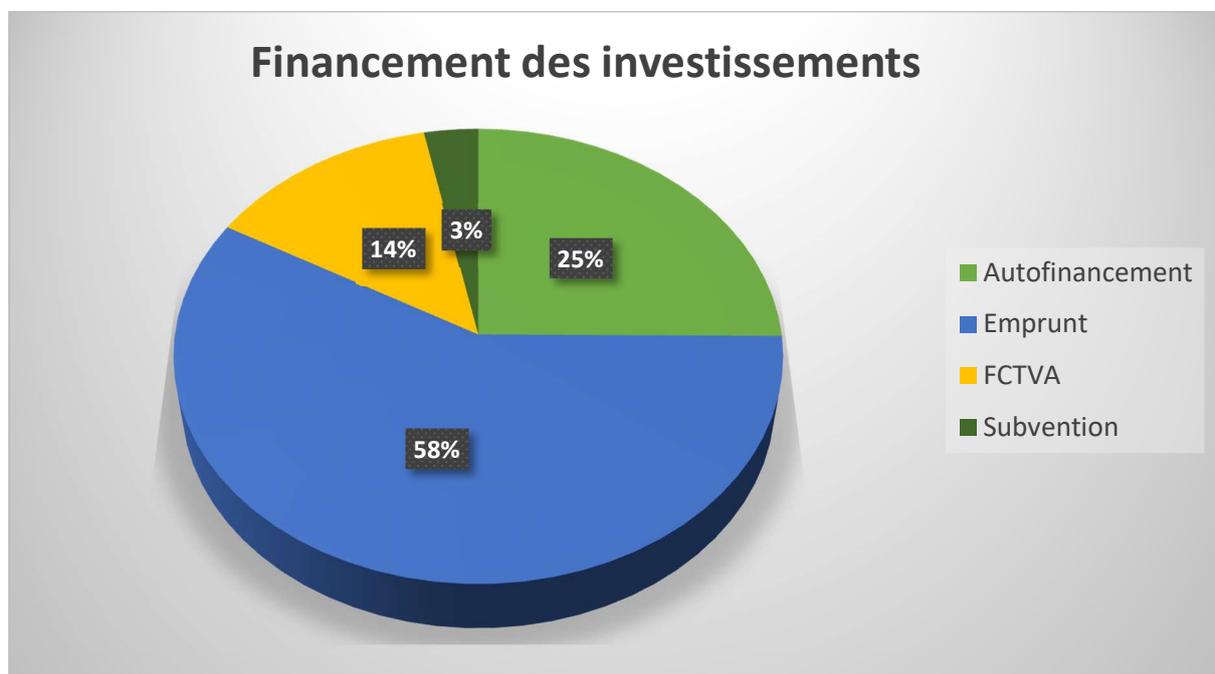
Outre les projets structurants, la commune va investir près de 750 K€ annuels au maintien, à l'entretien et au renouvellement de son patrimoine (bâti et matériel) pour les années 2023 à 2026.

En 2021 et 2022, l'enveloppe est augmentée à 1.2 M€ et 1 M€ afin de rattraper l'entretien non réalisé.

500 K€ de crédits non affectés sont inscrits en 2026 pour les imprévus.

5- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – EVOLUTION DE LA DETTE

Les investissements sont financés par l'autofinancement ou épargne nette dégagée, le recours à l'emprunt, le Fonds de compensation de la TVA et les subventions.



Près de 60% des investissements devront être financés par l'emprunt.

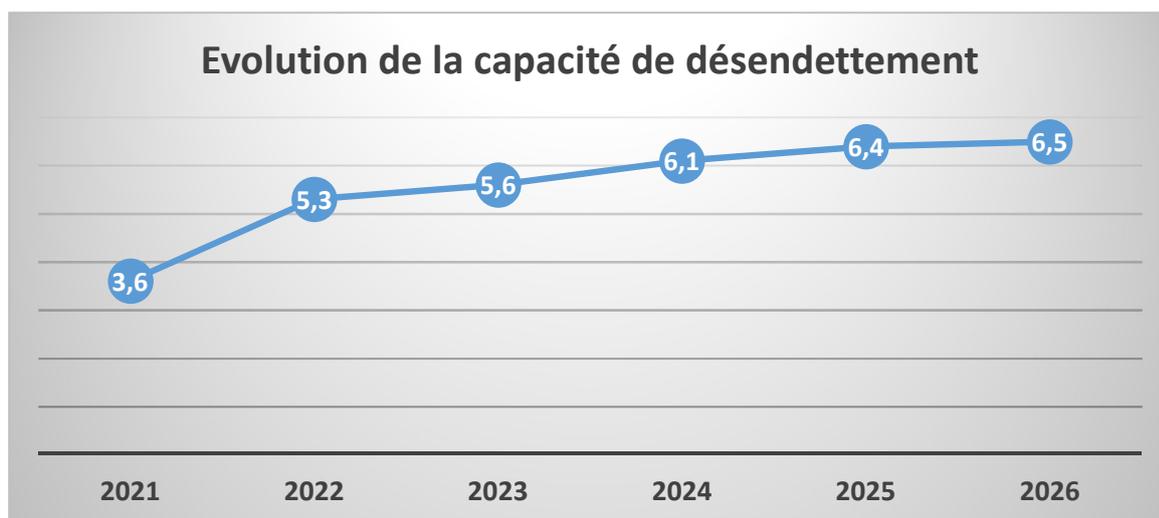
Les perspectives ont été calculées sur la base de taux d'intérêts qui évoluent à la hausse entre 1.5% et 2.5%.

Les hypothèses demeurent prudentes puisque les taux sont aujourd'hui très bas. A titre indicatif, les conditions proposées par un organisme bancaire à la mi-septembre 2020 étaient de 0.55% pour un emprunt d'une durée de 15 ans et 0.66% pour un emprunt de 20 ans.

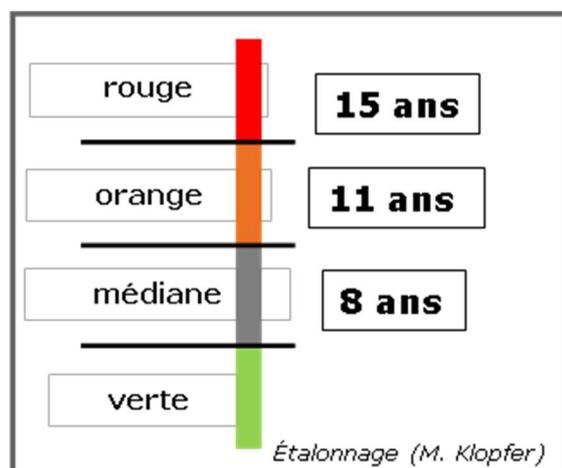
De plus, une analyse menée par un responsable des études économiques de la Banque Postale précise que pour éviter toute crise de liquidité, la Banque Centrale Européenne doit maintenir les taux d'intérêt à leur niveau historique actuel car toute augmentation pourrait nuire au redressement de l'économie. Les taux directeurs devraient demeurer très bas voire négatifs pour au moins 3 ou 4 ans. Le scénario envisagé serait un retour en 2022 de l'activité économique à son niveau de 2019.

Recourir à l'emprunt va mécaniquement voir les ratios de la commune se dégrader et plus principalement celui de la capacité de désendettement. Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette en y consacrant toute son épargne.

Il devrait atteindre son pic en 2026 à 6.5 années.



L'étalonnage de Klopfer, cabinet de consultant spécialisé en Finances locales, permet d'évaluer la situation financière au regard de la capacité de désendettement.



CONCLUSION

Les perspectives financières présentées dans le rapport d'orientations budgétaires sont pragmatiques et prudentes.

Les principales orientations sont :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse avec près de 27 M€,
- le maintien des indicateurs financiers de la collectivité dans la zone verte.